

Obligation de servir

Les civilistes pourraient faire leur devoir à l'école

La révision de la loi sur le service civil, soumise demain au parlement, élargit les affectations. Une attente exprimée sur le terrain

Patrick Monay

Faut-il autoriser les civilistes à accomplir leur devoir dans les écoles? Le Conseil des Etats débattait mercredi cette proposition du gouvernement. Le National, lui, s'y est opposé en mai, par crainte de voir les jeunes astreints marcher sur les plates-bandes des enseignants. Mais le vent semble tourner au parlement: la semaine dernière, la Commission de la politique de sécurité des Etats a approuvé cette révision de la loi sur le service civil. Et recommande au plénum de faire de même.

Un vote positif pourrait inciter le Conseil national - très partagé au printemps - à revoir sa position. C'est en tout cas l'espoir de ceux qui, au quotidien, veillent au bon fonctionnement de cette alternative à l'armée. «La demande existe, constate Frédéric In-Albon, chef de l'organe d'exécution du service civil pour la Suisse romande. De nombreux établissements scolaires aimeraient pouvoir engager des civilistes, mais nous ne pouvons pas leur en attribuer.» Actuellement, cette possibilité n'existe que pour soutenir l'intégration d'élèves ayant besoin d'assistance (migrants ou handicapés).

De l'huile dans les rouages

La réforme prévoit d'étendre ce cahier des charges pour répondre aux besoins de la société d'aujourd'hui. Encadrement des écoliers avant et après les cours, surveillance des récréations, aide aux devoirs, tâches de secrétariat ou de conciergerie: les options ne manquent pas. «Il n'est pas question de remplacer les enseignants, mais de les aider quand, par exemple, ils font une sortie en forêt avec leur classe, insiste Frédéric In-Albon. Cela mettra de l'huile dans les rouages de l'école.» La Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique soutient d'ailleurs la proposition.

L'enjeu, pour la Confédération, consiste aussi à occuper de plus en plus de personnes. Depuis 2009, les jeunes désireux d'effect-

Le service civil en chiffres

Admissions

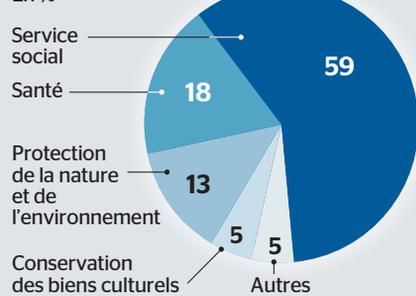


Jours de service

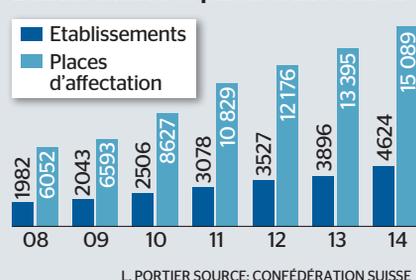


Jours accomplis par secteur en 2014

En %



Etablissements et places d'affectation



L. PORTIER SOURCE: CONFÉDÉRATION SUISSE

tuer un service civil plutôt que militaire n'ont plus besoin de passer devant une commission psychiatrique. La preuve par l'acte - accepter de faire 50% de jours de service supplémentaires - suffit. Résultat: des admissions et des prestations en hausse constante (voir l'infographie). Les 14 850 civilistes actifs l'an dernier ont accumulé près de 1,5 million de jours de service. «Avec les affectations dans les écoles, nous cherchons à anticiper une situation qui pourrait s'avérer problématique dans deux ou trois ans, relève le chef de l'organe romand. Les domaines de la santé et du social sont déjà entièrement exploités.»

Vraiment? Les chiffres les plus récents indiquent que seulement

27% des 15 000 places disponibles l'an dernier étaient occupées. «C'est une statistique théorique, nuance Frédéric In-Albon, car elle prend en compte toutes les affectations possibles durant douze mois. Or, dans la réalité, ce n'est de loin pas le cas. De nombreuses institutions n'ont ni le personnel d'encadrement ni le budget nécessaire pour embaucher un ou plusieurs civilistes en permanence. Et surtout elles n'en ont pas besoin. Prenez le service technique d'une maison de retraite: il lui faudra un coup de main en automne et en hiver pour ramasser les feuilles mortes et déblayer la neige, mais pas le reste de l'année.»

Reste qu'il y a bien plus de places à prendre que de candidats au

service civil. Et cela doit rester ainsi, estime le Conseil fédéral. La loi demeure inchangée sur ce point crucial: nul établissement ne doit pouvoir compter avec certitude sur les services d'un civiliste. Et ce pour éviter de provoquer des distorsions sur le marché du travail.

Motivation cruciale

Enfin, du point de vue des civilistes eux-mêmes, l'extension de l'offre à l'instruction publique ne peut être que bénéfique, estime Frédéric In-Albon. «La liberté de choix doit être aussi large que possible pour que l'élément clé reste la motivation d'accomplir une tâche utile, plutôt que la contrainte de servir.»

Aux petits soins pour 8000 civilistes

● A Lausanne, les vingt-cinq employés de l'organe d'exécution du service civil pour la Suisse romande assurent le suivi de quelque 8000 civilistes. Qui doivent effectuer au minimum 26 jours de service par an. Ces jeunes doivent suivre une formation de base avant de rejoindre leur poste: une exigence renforcée par la révision de la loi soumise aux Chambres.

Les civilistes effectuent eux-mêmes les démarches pour trouver un établissement d'affectation dans le domaine de leur choix, mais peuvent solliciter l'aide de l'organe central. Les plus réticents - une centaine de cas par an - reçoivent des convocations d'office. S'ils ne s'y plient pas, ils sont dénoncés à la justice civile. Chaque année, quelques-uns font de la prison ferme pour

non-respect de l'obligation de servir.

L'organe d'exécution basé à Lausanne chapeaute par ailleurs 1200 établissements (sur 4600 dans tout le pays) pouvant accueillir des civilistes. Pour un total de 4000 places disponibles en Suisse romande. Il recrute ces établissements, les conseille et y effectue des inspections régulières, pour vérifier l'application des dispositions légales.